

Cherves-Richemont

Le Lien Municipal



De la vallée de l'Antenne au fossé du Roy



- pages 2 à 9

Infos citoyen

- page 10

Animations

- page 11

Histoire locale

- page 12

Etat civil - Numéros utiles

Journal municipal d'informations de la commune de Cherves-Richemont

Directeur de la publication

Jean-Marc GIRARDEAU

Rédaction - Composition

Christiane JAULIN

Francis PAUMERO

Céline CLERFEUILLE

Bruno LANAUD

Françoise VAN RAEPENBUSCH

Véronique TOFFANO

Pierre BARRETEAU

Chrystel RIGALLAUD

Crédit photos

Municipalité de Cherves-Richemont

Pierre BARRETEAU

Bruno LANAUD

Jean-Pierre LAMBERT

Jean-François MOUILLAC

Maquette et impression

ADIC Étiquettes Imprimerie Cognaçaise

14, impasse Lazare Carnot

16100 COGNAC

Tél. 05 45 32 09 68

E-mail : adv3@adic-lesateliers.com

MAIRIE

COMMUNE DE CHERVES-RICHEMONT

2 Place du Champ de Foire

CS 20009 CHERVES RICHEMONT

16121 COGNAC CEDEX

Tél : 05 45 83 25 69

Fax : 05 45 83 18 11

E-mail : mairie@cherves-richemont.fr

Chers vous tous,

En cette veille de vacances, nous avons semble-t-il, l'espoir d'un retour à une vie « normale », libérée de contraintes d'une pandémie qui nous a tous durement affectés.

Dans toute épreuve, il y a des événements positifs et je retiendrai essentiellement la formidable solidarité qui a animé notre commune ; pour moi ce n'est pas une surprise car je sais que Cherves-Richemont est un lieu de vie exemplaire où personne n'est indifférent aux autres et une fois de plus aucune détresse n'a été oubliée, et en tant que Maire, j'en ai été le témoin privilégié.

Alors merci à tous ces anonymes qui se sont dévoués sans chercher d'autres récompenses que celle d'un sourire ou de la simple satisfaction d'avoir accompli un devoir naturel.

Notre commune ne s'est pas arrêtée de grandir malgré tout, les travaux initiés se sont poursuivis et avant la fin de l'année, les travaux de la traversée de Cherves seront achevés ; c'est un effort financier considérable mais nécessaire pour le bien de tous.

Également, nous sommes à même d'étudier la rénovation complète de la traversée de Richemont qui débutera l'an prochain par l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, pour lesquels nous ne serons pas malheureusement aidés financièrement comme cela aurait dû être le cas.

Comme vous le savez, le budget de la commune a été ces dernières années très fortement impacté par les réductions de ressources qui se sont déplacées vers d'autres entités. C'est la raison pour laquelle nous avons dû augmenter la fiscalité locale sous peine de ne plus pouvoir remplir nos missions essentielles ; cette mesure ne compense pas les pertes subies et nous devons continuer à réaliser des économies, ce n'est que la volonté d'œuvrer dans le sens d'une bonne gestion. Nous resterons ainsi malgré tout une des communes les moins taxées du département tout en continuant à offrir toujours plus de services et d'agrément aux habitants de notre belle cité.

Les activités associatives et municipales vont reprendre et nous aurons notamment notre fête du 13/14 juillet qui sera le signe d'un retour à la normalité et je sais que nos chères associations sont déjà à l'œuvre pour reprendre le cours habituel de leurs activités.

Alors bonnes vacances à tous, votre équipe municipale vous souhaite le meilleur des étés et reste à vos côtés pour répondre à vos besoins.

Le Maire,
Jean-Marc GIRARDEAU

Infos Citoyen

École et périscolaire : préparation de la rentrée 2021 - 2022

C'est une année scolaire encore particulière qui se clôture avec son lot de protocoles, de contraintes pour les enfants, les enseignants et les parents mais aussi pour le personnel municipal. Il faut dire merci à tous pour leurs efforts qui nous ont permis de traverser au mieux cette situation.

Il faut déjà penser à la rentrée prochaine avec **l'ouverture non pas d'une mais de deux classes ! Pour la maternelle**, l'accès facilité aux TPS (à partir de 2 ans) entraîne l'ouverture d'une quatrième classe dans le bâtiment de l'ALSH « la P'tite pomme » et le déplacement de ce même ALSH dans la salle de motricité de la maternelle (pour les plus petits).

Pour la primaire, plus que la légère augmentation des effectifs, c'est la situation en REP (avec le dédoublement des CP et CE1), et la répartition des classes qui débouchent sur une huitième classe. Les murs de l'école n'étant pas extensibles, la répartition des salles va être revue. La salle multifonctions est maintenue en garderie et en accueil de loisir le mercredi pour les plus grands. A la clé, des travaux d'aménagement et d'adaptation durant l'été par nos services techniques, une ATSEM de plus et une indisponibilité de la salle multifonctions pour le monde associatif durant l'année scolaire à venir.

Modification des horaires dès la rentrée de septembre 2021

En raison de l'ouverture de nouvelles classes dans nos écoles et pour assurer une meilleure organisation de la pause méridienne et notamment des services de cantine, le début des classes dès 8h30 et la fin des classes à 16h30 avec une pause méridienne de 11h30 à 13h30. Les horaires de garderie restent les mêmes (ouverture 7h30, fermeture 18h30). Le service de transport scolaire sera adapté en conséquence. Dès le mois d'Août, vous trouverez sur le site Internet de la commune (<https://site.chervesrichemont.com>) les heures de passages aux différents points d'arrêt.

Bonnes vacances à toutes et à tous et rendez-vous le 2 septembre !



PASS Culture :

généralisation à l'ensemble du territoire

Le Pass Culture c'est quoi ? C'est un forfait de 300 € valable pendant 24 mois **offert à tous les jeunes dans l'année de leur 18 ans** et sans conditions de ressources.

A quoi donne t-il accès ? Ce Pass Culture vous permet :

- de réserver dans des lieux culturels (concerts, théâtre, musées, médiathèques...)
- d'effectuer des achats (livres, BD, disques...)
- de vous abonner à des cours de musique ou à des offres numériques

Comment s'inscrire ?

Pour vous inscrire, rien de plus simple. Il vous suffit de télécharger l'application et de vous inscrire sur le site : <https://pass.culture.fr>

Nouvelle destination

des bâtiments de l'ancienne poste :

Madame Barranger, porteuse du projet, vous fait part de la nouvelle destination de l'ancienne Poste.

L'ancienne poste n'a pas dit son dernier mot !

Elle a été vendue pour transmettre un nouveau message aux familles et aux enfants qui se sentent différents. **La différence peut être vue comme un problème ou au contraire comme une force à identifier, apprendre à connaître et à exploiter.** C'est bien là la vocation de ce lieu qui ouvrira bientôt ses portes courant 2022. Le bâtiment hébergera deux structures complémentaires :

- Une structure sous la forme de **cabinet médical** pour les professionnels libéraux médicaux ou paramédicaux permettant des prises en charge individuelles des enfants, adolescents et jeunes adultes (les professionnels visés : pédopsychiatre pédiatre, orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricien, neuropsychologue, psychologue spécialisée en systémie familiale...);
- Une autre structure sous **forme associative** proposant des prises en charge collectives, des réunions d'information, des conférences, des cafés discussions.

L'ensemble du projet est en cours de création. La mairie sera informée de l'évolution du projet tout au long de l'année. Actuellement, Madame Cadène Martin, ergothérapeute, consulte dans la partie arrière du bâtiment. Vous pouvez prendre rendez-vous au 06 76 01 27 91.

Si des professionnels, dont la spécialité a été mentionnée plus haut, souhaitent rejoindre le projet, merci de contacter Madame Latterade au 06 30 52 22 12 qui se fera l'intermédiaire avec le porteur du projet.

Le musée artisanal de la tonnellerie

réouvre ses portes

C'est avec un grand plaisir que Mr SAUVION est à nouveau prêt à vous recevoir dans son musée artisanal situé 4 avenue de Cognac à Cherves-Richemont. Les visites gratuites se font uniquement sur rendez-vous. Pour cela vous pouvez le contacter au 05-45-83-12-40 ou au 09-75-79-52-99.

Des démonstrations pourront avoir lieu puisque Mr SAUVION a conservé une partie du matériel qu'il utilisait lorsqu'il était en activité et que son musée est dans son ancien atelier.

AMADOM :

nouvelle association au service des personnes

AMADOM est un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) fondé en Juillet 2020 sous la forme d'une Association loi 1901. Elle a pour objet de **répondre aux besoins spécifiques de personnes physiques à leur domicile** : assistance aux tâches et activités de la vie quotidienne, garde et accompagnement aux personnes âgées, handicapées ou à celles dont l'autonomie est momentanément réduite (à l'exclusion des soins médicaux), maintien à domicile, garde d'enfants et petits travaux de jardinage.

L'association a un conseil d'administration composé de cinq personnes. Initialement, tous ont des parcours professionnels différents (éducateur technique spécialisé, comptable, professeur des écoles, poseur et technicienne qualité). **Sensibilisés à l'aide à la personne**, ils ont décidé de créer cette association qui, à côté de cette orientation originelle, a souhaité inscrire plus spécifiquement son action **dans le champ du handicap**, toujours dans une dynamique de soutien du projet de vie des personnes en milieu ordinaire, mais aussi :

- **L'accompagnement des aidants familiaux** (étayage, conseil, accompagnement pour quelques heures...),
- **L'accompagnement des jeunes adultes d'IME lors des vacances et des week-ends**, afin de proposer des activités en journée. Ceci pour aider les familles qui peuvent se trouver en difficulté pour occuper les jeunes à domicile,
- **Proposer de l'aide aux familles** dont l'enfant sortant d'IME retourne à son domicile sans activité ni prise en charge.

Nous espérons, ayant pris connaissance du peu de structures existantes pour pallier ces carences, **apporter des solutions tant aux bénéficiaires qu'à leurs familles.**

N'hésitez pas à venir nous rencontrer dans nos locaux, nous nous ferons un plaisir de vous présenter tous nos services.

AMADOM

Association de Maintien et d'Aide à Domicile

Place James HENNESSY

Richemont

16370 CHERVES-RICHEMONT

Tél. : 06 71 82 75 46



Une graphiste s'est installée à Cherves-Richemont

Se démarquer avec une communication étonnante. Vanessa Fournier Manta, graphiste/directrice artistique de formation, s'est installée à Cherves depuis trois ans.

Elle vous propose d'**imaginer votre logo, votre charte graphique, votre papeterie** pour illustrer l'identité de votre entreprise ; de créer **vos brochures, vos magazines, vos plaquettes produits** pour présenter l'étendue de vos activités ; d'élaborer **vos enseignes, vos affiches, vos flyers** pour séduire de nouveaux clients et de concevoir **votre site internet** pour vous rendre accessible partout pour tous.

Entourée de partenaires de qualité dans tous les domaines : conseils en communication, relations presse, gestion des réseaux sociaux, photographie, illustration... Vanessa peut également vous proposer **une offre globale !**

Comprendre, élaborer, imaginer, réaliser sont les quatre verbes nécessaires pour lier le fond et la forme... et ainsi créer de beaux et grands projets !



www.mdesigngraphic.fr
06 48 07 22 21

VIVAL a changé de gérants

Depuis le 8 octobre 2011, le magasin Vival était géré par Nicolas et Coralie Rousseaud. Le 30 juin, ils ont quitté Cherves, avec le projet de se former pour mieux rebondir dans le domaine du commerce. Leur capacité d'accueil et de gestion est unanimement reconnue et le noyau dur de la clientèle et des usagers du service postal leur en sait gré. Le magasin Vival, branche franchisée de Casino, sera repris mi-juillet par **Jean-Paul et Sophie Devaux**. Ils arrivent de Laruns (64), où ils tenaient déjà un Vival ; ils souhaitent poursuivre le rôle tenu avec succès par Nicolas et Coralie.



La commune se met au vert !!!

A partir de septembre, le cimetière et la cantine mettent en place **un composteur** afin de réduire les déchets.

Un container sera également mis à disposition au cimetière pour **les dons de pots en terre**.

Site communal :

Un petit «s» qui change tout



Après avoir évolué physiquement au 1^{er} janvier dernier, le site internet municipal et son site satellite de L'Abaca viennent d'évoluer techniquement par l'adoption d'un protocole sécurisé. Le seul changement physique est l'apparition d'un petit «s» (après le http) dans votre barre d'adresse.

Le but est d'**améliorer la sécurité de vos consultations**, en particulier lorsque vous remplissez un formulaire (P'tite Pomme ou absence cantine). La transition s'est, semble-t-il, faite en douceur. Néanmoins, si vous constatez des dysfonctionnements, n'hésitez pas à nous faire remonter l'information.

Depuis le 1^{er} mai, notre site (tout comme le site de L'Abaca) est devenu «responsive» afin de s'adapter au mieux aux écrans des smartphones et des tablettes.

L'équipe de Rando Val d'Antenne... c'est aussi cela !

Attentive à la propreté, l'équipe de Rando Val d'Antenne entretient, nettoie bois et sentiers et ramasse les débris pour la déchetterie ! Où est le Respect de la Nature et le Civisme pour Certains ?



L'équipe de Rando Val d'Antenne a organisé la 5^{ème} édition de son rallye.

« Une journée placée sous le signe de l'Amitié, la devise du jour : joie de vivre par le sport, joie de découvrir, joie d'être ensemble, dans un décor de nature partagée !... » - Serge Chardonnet. Ce 11 juillet, plus de 300 marcheurs et 400 vttistes étaient au rendez-vous pour parcourir de nouveaux sentiers ; manifestation et parcours préparés par le Comité des Fêtes d'Orlut.

La municipalité remercie les membres du comité des fêtes d'Orlut pour son engagement dans cette belle manifestation.

La préfecture : mise en place des démarches administratives en un clic

La préfecture de la Charente a mis en place une seule page d'accueil (<https://www.charente.gouv.fr/Demarches-administratives>) regroupant multiples services comme **l'obtention d'une carte d'identité, un passeport, une carte grise mais aussi des informations et des documents pour les particuliers, les professionnels et les associations**.

Vous trouverez un lien direct sur notre site à la rubrique « Informations pratiques/Démarches en ligne »

Toutefois, si vous rencontrez des difficultés ou si certaines de vos questions restent sans réponse, **le secrétariat de la mairie reste à votre disposition pour faciliter au mieux vos démarches administratives**.

Infos sur l'intercommunalité

• OPÉRATION COMPOSTEURS

Reprise de l'opération composteurs : Équipez-vous d'un composteur et réduisez ainsi vos déchets !

Des composteurs sont distribués sur réservation auprès du service prévention des déchets de Grand Cognac soit au **05 17 22 20 04**, soit par courriel à l'adresse suivante : **contact@grand-cognac.fr**

- Composteur en plastique recyclé de 400 litres : gratuit
- Composteur en plastique recyclé de 600 litres : 15 € TTC
- Composteur en bois de 800 litres : 30 € TTC

• TRANSPORT

Transport pour les scolaires et les particuliers

Depuis cette année, c'est l'Agglo Grand Cognac qui a la compétence du transport scolaire pour les collégiens et les lycéens sur son territoire. À l'heure où sont écrites ces lignes, un appel d'offre est en cours pour choisir les prestataires pour l'année à venir.



Pour rappel, les inscriptions pour la rentrée 2021-2022 sont ouvertes sur le site <https://www.grand-cognac.fr> à la rubrique « accès directs/transports scolaires ». Les frais de dossier d'inscription sont **gratuits jusqu'au 20 juillet** (15€ au-delà).

En cas d'inscription trop tardive (à partir du 20 août) Grand Cognac ne sera pas en mesure de garantir une réponse avant la rentrée scolaire.

Deux grandes nouveautés :

- **A partir de la rentrée 2021**, la nouvelle carte de transport scolaire est sans contact et rechargeable d'une année sur l'autre. Elle devra être validée à chaque montée dans le bus. Elle est fragile et doit être conservée dans son étui de protection. En cas de casse, le duplicata de carte vous sera facturé 10 €.

- **Ouverture aux non-scolaires** : ce service est également ouvert à tous les habitants des communes de Grand Cognac en dehors des périodes scolaires et dans la limite des places disponibles, l'inscription des scolaires étant prioritaire. Là encore, l'accès au bus nécessite une inscription préalable et peut se faire soit avec un abonnement (195€ / an) soit par achat de tickets à l'unité (1€ / trajet) auprès du service Transports de Grand Cognac, 6 rue de Valdepeñas, 16111 COGNAC CEDEX ou par mail à : transports@grand-cognac.fr

• CONTRÔLE ASSAINISSEMENT

Contrôle des assainissements non collectifs

Grand Cognac gère en régie la compétence assainissement collectif et non collectif.

Dans la commune, 513 foyers sur 1150 sont concernés par cette forme d'assainissement. **Grand Cognac a l'obligation légale d'effectuer la visite de contrôle des installations d'assainissement non collectif et d'en vérifier le bon fonctionnement.** Ces dispositions visent à s'assurer qu'il n'y a pas d'atteinte à la salubrité publique, et que la qualité des eaux superficielles et souterraines est préservée.

Des documents d'information ont été adressés aux personnes concernées, avec les renseignements sur la prise de rendez-vous. **Depuis le 7 juin, et pour une durée de deux mois, les agents de Grand Cognac procèdent aux visites de contrôles visuels des installations et rendent leurs observations.** Ces visites sont obligatoires ; tout refus de contrôle sera sanctionné.

Une redevance annuelle, perçue par le biais de la facture d'eau, est établie par Grand Cognac : 27,50€ TTC/an, pour les installations ne présentant pas de danger pour la santé et/ou l'environnement ; 44€ TTC/an, dans le cas contraire, jusqu'à la mise en conformité.

Urbanisme : Qu'est ce qu'une DAACT ?

Pour tous les travaux ayant nécessité un permis de construire ou une déclaration préalable en mairie, **il est obligatoire de déclarer leur achèvement et leur conformité aux documents initiaux déposés.** Cette déclaration est à adresser à la mairie, soit par lettre recommandée avec demande de réception, soit déposée contre décharge, grâce à un formulaire spécial : **Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)** disponible en mairie. C'est une déclaration sur l'honneur. L'administration dispose alors d'un délai de trois mois pour contester la conformité des travaux. Ce délai est porté à cinq mois dans le cas de travaux situés dans un secteur sauvegardé, inscrit ou classé (monument historique par exemple).

Lors de la vente d'un bien, **les notaires sollicitent la mairie** afin de savoir si des travaux ont été réalisés, si une DAACT a été déposée et si une attestation de conformité a été délivrée.

La DAACT est donc un document important à remettre en mairie afin d'obtenir votre attestation de conformité.



Zoom sur les travaux réalisés dans la commune

Au cours des six derniers mois, divers travaux ont été faits tant au niveau de la voirie que des bâtiments communaux :

- par les agents communaux :

- Remise en peinture des ouvrants des services techniques, du portail et du portillon du presbytère
- Mise en peinture de la porte de l'église, de la salle des mariages à la mairie, des sanitaires face à l'école ainsi que des portes de l'ancienne mairie de Richemont



- Plantation des timbres et mise en valeur des espaces communaux
- Nettoyage et démoussage des abords de la mairie ainsi que des terrains de tennis
- Mise en place de potelets en direction de la Garnerie et à la Garnerie



- Création d'une aire de stockage à TREPSEC



- Réaménagement du jardin du souvenir



L'incivilité de certaines personnes (dépôts sauvages et dépôt de verre en vrac aux pieds des containers) implique un nettoyage toutes les semaines par les agents municipaux. En comptant la collecte à chaque container à verre, avec le nettoyage, le tri et le transport en déchetterie, cela équivaut en moyenne à une journée de travail pour un agent.

Tout contrevenant s'expose à une amende de 150€ qui est appliquée systématiquement dès qu'un auteur est identifié. Un arrêté du maire sanctionne les dépôts sauvages d'une amende de 150€. Les déchetteries de Cognac et Châteaubernard sont gratuites.

- par des entreprises :

- Eclairage cantine et écoles.
- Mise en conformité équipement de chauffage à Orlut.
- Remplacement de deux chauffe-eaux aux services techniques
- Nettoyage, démoussage de la mairie et de la salle des fêtes de Cherves
- Parvis de la mairie en résine
- Fin de la première tranche des travaux avenue Jean Monnet
- Création d'un vestiaire aux services techniques.

Rappel Collecte des sacs jaunes et des ordures ménagères

Nous vous rappelons que le ramassage des poubelles se fait tous les vendredis matin pour les poches noires et un vendredi sur deux pour les poches jaunes.

Cas particuliers : les secteurs d'Orlut, Champblanc, Le Paradis, La Groie, Masseville, Le Palin, Le Marais, Chantemerle, La Tonnelle, La Templierie où les poches noires sont collectées tous les lundis matins.

L'année 2020 ayant eu 53 semaines, **le ramassage des poches jaunes est aujourd'hui les vendredis des semaines paires.**

A noter qu'en cas de **jour férié dans la semaine**, le ramassage est **décalé au samedi matin.**

Nous vous rappelons que vos poubelles doivent être placées sur le trottoir **la veille au soir du jour de ramassage** et que celles-ci doivent être retirées le jour du passage de Calitom.



Appli Clean 2 gether

Calitom a choisi pour partenaire clean2gether afin de mettre à disposition une appli permettant de signaler tout dépôt sauvage sur l'ensemble du département.

Pour participer à cette action, vous devez tout d'abord télécharger l'application sur votre smartphone, puis créer un compte. Vous pourrez alors signaler tout dépôt sauvage avec une géolocalisation, une photo et un commentaire.

La mairie est prévenue en temps réel. Elle enlève alors elle-même les déchets ou bien fait appel à une association environnementale locale répertoriée au sein de l'interface. Les associations environnementales partenaires reçoivent également la notification et peuvent demander l'autorisation de réaliser la collecte en faisant part de leurs besoins éventuels en logistique et matériel. Le déclarant peut également suivre la gestion dans le temps de son signalement.

Rappel du montant des infractions :

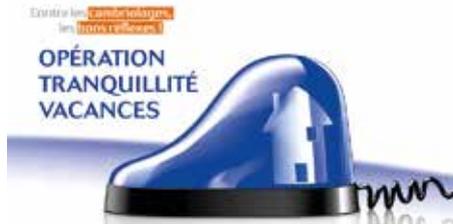
- Dépôt en dehors des jours et heures de collecte : 35€ (contravention de 2^{ème} classe)
- Dépôt sauvage et autour des conteneurs : 68€ (contravention de 3^{ème} classe)
- Gêner la voie publique par des déchets : 135€ (contravention de 4^{ème} classe)
- Décharge sauvage : pour un professionnel, l'amende peut aller jusqu'à 75 000 € et/ou deux ans de prison

Le document complet est consultable sur notre site à la rubrique « vie quotidienne/Calitom Clean2gether »

Opération vacances tranquilles

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la gendarmerie de le surveiller. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour bénéficier de ce service, vous devez vous rendre à la brigade de gendarmerie de Cognac au moins deux jours avant votre départ.



Un formulaire d'inscription pré-remplissable en ligne avant impression est disponible sur le lien suivant http://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire_otv.pdf ou sur le site municipal à la rubrique « Informations pratiques »

Arrivée d'un nouveau véhicule publicitaire

La commune a réceptionné son nouveau véhicule communal publicitaire. Elle remercie les annonceurs qui ont participé à cette opération.

Voici les 19 annonceurs à l'affiche sur le véhicule.

- Florian CECCHINI, Ostéopathe - 06 42 56 80 23
- OPTIMHOME, Jérôme CHALIFOUR, agent immobilier - 06 71 05 37 38
- EURL CRESSON, nettoyage, détartrage - 06 61 62 62 73
- THERAPEUTE ENERGETIQUE, Sonia RIBOT - 06 50 91 61 07
- DEPAN'AUTOMATISME, Installation et dépannage - 06 23 24 19 53
- Sarl GEOGARDEN, paysagiste - 05 45 32 35 20
- Sarl DAIGRE François, maçon - 05 45 83 00 94
- MORIN Jean-Charles SARL, peintre - 05 45 83 63 24
- PHARMACIE DE CHERVES, MATERIEL MEDICAL - 05 45 83 27 75
- EURL ROUSSEAU (Vival) - 05 45 83 15 44
- CAMILLE COIFFURE ET BEAUTE - 05 45 83 28 41
- TAMANGO FLEURS - 05 45 82 22 15
- URL BOIS ENERGIE, bois de chauffage - 07 87 69 16 13
- GRAVELLE MICHAEL, terrassement - 06 72 23 02 15
- SAS GRANDEAU Daniel, couvreur - 05 45 80 96 68
- MENUISERIE GAUDUCHEAU - 06 58 35 91 12
- EURL BREVIER Laurent, électricité, chauffage, plomberie - 05 45 32 61 09
- MD RAMONEUR CHARENTAIS - 06 67 21 11 60
- PLACOPLATRE SAINT GOBAIN - 05 45 36 90 00



Démarchage à domicile ou porte à porte... Ne vous laissez pas abuser... Soyez vigilants !

La vente hors établissement, aussi appelée « porte à porte » ou vente à domicile, consiste à proposer au consommateur de souscrire un contrat de vente, de location ou de prestation de services. Elle est soumise à une réglementation protectrice portant sur le contenu du contrat et les délais de rétractation (14 jours).

Cette activité est réglementée et encadrée par la mise en place d'un arrêté, obligeant au préalable les démarcheurs à s'inscrire en Mairie et à fournir tous les renseignements par le biais d'un formulaire de déclaration de démarchage.

Nous tenons à rappeler que la Mairie ne mandate jamais ce genre de société et qu'il s'agit d'une démarche purement commerciale.

Il est fortement conseillé aux habitants, afin de limiter tout abus, de demander la carte professionnelle et le justificatif de passage en Mairie avant d'engager tout échange avec le démarcheur.

En aucun cas, ces sociétés ne devront prétendre être mandatées par la Mairie. Si c'est le cas, merci de nous en informer au 05 45 83 25 69 ou mairie@cherves-richemont.fr

Vente de matériel, rénovation de toiture, nouveau système de chauffage : fréquentes sont les situations où le consommateur est sollicité par des professionnels en dehors des lieux de commercialisation. Dans ces conditions, on peut facilement être amené à s'engager mais aussi à rapidement le regretter. Ne cédez pas à la pression commerciale, **ne signez pas tout de suite et surtout, ne payez rien le jour-même.**

Si vous avez déjà signé un document sachez que vous pouvez vous rétracter dans un délai de 14 jours sans aucun frais. (« loi Hamon » du 17 mars 2014 qui renforce la protection du consommateur qui conclut un contrat hors établissement, nouvelle appellation du démarchage à domicile).

Cimetière Tri des déchets dans les cimetières de Cherves et de Richemont

La plupart des déchets issus des cimetières sont collectés jusqu'à présent dans les bacs en même temps que les ordures ménagères et finissent en centre d'enfouissement.

Incitée par CALITOM qui va désormais fortement taxer les déchets produits par les collectivités, la commune a décidé de mettre en place une gestion des déchets plus respectueuse de l'environnement. Dans le courant de l'été les bacs en place à l'entrée des cimetières seront supprimés. A la place vous aurez deux espaces clairement identifiés.

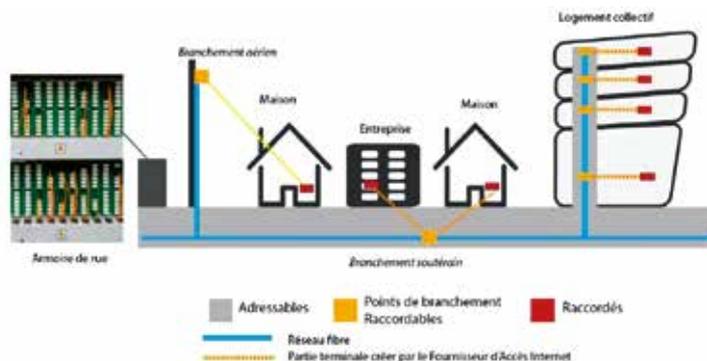
Dans la première case vous pourrez déposer les déchets naturels qui se compostent (terres, végétaux...). La seconde case sera un espace de récupération où vous pourrez entreposer les pots, jardinières vases... qui pourront servir à d'autres. Vous êtes invités à rapporter avec vous seulement les autres déchets non valorisables (films plastiques, mousse des compositions...).

Dernière ligne droite pour l'arrivée de la fibre

1 - La Fibre c'est quoi ?

La fibre optique, en verre ou en plastique, permet d'avoir un accès à internet de meilleure qualité et plus rapide que le réseau en cuivre classique. Il existe trois différents types de connexions, totales ou partielles, utilisant la fibre.

- « **Fiber to the home (FTTH)** » qui signifie « *fibre jusqu'au domicile* » dont la connexion à internet est exclusivement **en fibre**. C'est le mode de connexion le plus rapide.
- « **Fiber to the last amplifier (FTTLA)** » qui signifie « *fibre jusqu'au dernier amplificateur* » dont la connexion à internet est à la fois en fibre et en cuivre. La partie en fibre s'arrête au niveau d'une armoire située dans la rue ou un boîtier dans un immeuble et le reste de la connexion est en cuivre.
- « **Fiber to the building (FTTB)** » qui signifie « *fibre jusqu'à l'immeuble* » dont la connexion à internet est également à la fois en fibre et en cuivre. Dans ce cas, la partie en fibre s'arrête au pied de l'immeuble et le reste de la connexion est en cuivre.



2 - La Fibre c'est quand ?

Le Plan France Très Haut Débit lancé en 2013 vise à atteindre la couverture de l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici à 2022. Cherves-Richemont est raccordable depuis Mai 21 et une fois que vous aurez passé commande à l'opérateur de votre choix - Orange, Free, SFR... - qui vous a peut-être déjà contacté, le raccordement sera réalisé sous un mois.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter le lien ci-dessous :

<https://www.charente-numerique.fr/quand-aurai-je-la-fibre/>

3 - La Fibre c'est comment ?

Il existe deux cas de figure :

Vous habitez une maison

a/ Vous êtes propriétaire :

Vous devez vous renseigner auprès de votre fournisseur actuel (ou un autre si vous souhaitez en changer) pour savoir quel type de connexion il peut vous proposer (FTTH, FTTB ou FTTLA).

Si vous souhaitez une connexion entièrement en fibre, des travaux sont nécessaires, c'est votre fournisseur qui effectuera la connexion.

b/ Vous êtes locataire :

Votre propriétaire doit vous informer de l'existence ou non de la fibre. Cette information doit figurer sur votre bail d'habitation.

Si vous souhaitez une connexion entièrement en fibre, des travaux sont nécessaires. Vous devez d'abord demander l'autorisation par tous moyens à votre propriétaire pour faire ces travaux.

La connexion sera ensuite faite par votre fournisseur.

Il y a quatre choses à savoir :

1 - Vous êtes libre de souscrire une offre auprès de l'opérateur de votre choix à condition que celui-ci ait raccordé le point de mutualisation dont vous dépendez à son propre réseau.

2 - Le raccordement suit le chemin le plus court et « naturel » (en général le même que celui du réseau cuivre) et en cas d'installation spécifique, vous devez réaliser les travaux nécessaires.

3 - Votre opérateur a une obligation de résultat. Votre fournisseur d'accès à Internet a l'obligation de vous délivrer le service promis même quand la panne est imputable à l'opérateur d'infrastructure. En cas de litige, contactez votre service client. Le cas échéant, saisissez la Médiatrice des communications électroniques sur www.mediation-telecom.org et signalez le problème sur www.jalerte.arcep.fr

4 - Le réseau cuivre est condamné. A terme, la fibre remplacera le réseau cuivre qui sera démonté. Toutefois, le processus ne sera pas généralisé avant plusieurs années.

Vous habitez un appartement

a/ Vous êtes propriétaire :

Si votre immeuble n'est pas équipé de la fibre, vous pouvez demander au syndic de faire inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la question de son installation.

Chaque habitant sera libre ensuite de choisir chez quel fournisseur il prendra son abonnement individuel.

Le fournisseur branchera ensuite votre domicile sur le réseau mutualisé.

b/ Vous êtes locataire :

Si votre immeuble n'est pas équipé de la fibre, vous pouvez demander à votre propriétaire qu'il demande au syndic de faire inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la question de son installation. Chaque habitant sera libre ensuite de choisir chez quel fournisseur il prendra son abonnement individuel.

Le fournisseur branchera ensuite votre domicile sur le réseau mutualisé.

Nouvelles adresses afin de mieux repérer les habitations

Comme nous vous l'avions annoncé, l'arrivée de la fibre a nécessité la mise en place d'adresses normées, c'est-à-dire composées d'un numéro, d'un type de voie et d'un nom (ex : 85, rue des nénuphars). Les noms des lieux-dits ne seront plus utilisés comme adresse. Les personnes peuvent être attachées au nom du lieu-dit, elles pourront l'insérer entre leur nom et l'adresse normée.

Exemple : monsieur DUPONT Eric
Lieu-dit Trepsec
82, rue des libellules
16370 Cherves-Richemont

Les nouveaux panneaux de rue et numéros d'habitation seront mis en place à compter du mois de septembre par les agents des services techniques.

Des attestations seront adressées aux personnes dont l'adresse est modifiée. Elles devront les transmettre à leurs organismes privés (mutuelle, assurance...). La commune, elle, transmettra le listing des nouvelles adresses à la Banque d'Adresses Nationale qui en fera la diffusion auprès des services de l'administration (services des impôts, Insee, SIDS, la Poste, Véolia eau, Enedis...).

Lors de la première opération d'adressage, il y a environ 18 ans, le découpage de certaines voies a montré des maladresses qui ont rendu difficile l'identification des habitations (exemple : intersection sans changement de nom de voie... Aussi, la commune a décidé de redécouper certaines voies ce qui va de pair avec une nouvelle numérotation.

Cela permettra donc une meilleure identification des habitations par les secours, les services de livraison, les gps.

Civisme, les gestes pour vivre en bon voisinage

Comme chaque été, l'arrivée des beaux jours rime avec une vie en extérieur plus fréquente et plus tardive, et des travaux de jardinage.

Afin de vivre en bon voisinage, il est de bon ton d'adopter les règles de civisme adéquates.

Petit rappel :

- **les feux** : l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2018 interdit le brûlage des déchets verts ménagers toute l'année, sur l'ensemble du territoire de la Charente.
- **le bruit** : l'arrêté préfectoral de 1999, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage précise notamment les horaires de travaux de tonte et de bricolage :
 - les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;
 - les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
 - les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

Ils sont consultables en mairie et sur le site internet de la commune à la rubrique : vie quotidienne.

Avoir un chien susceptible d'être dangereux : quelles sont les règles ?

Quels sont les chiens «dangereux» ? Chiens de première catégorie (chiens d'attaque) : chiens non-inscrits au LOF de types staffordshire terrier, Pit-bull, Mastiff, Boer-Bull et Tosa. Chiens de seconde catégorie (chiens de garde ou de défense) : chiens inscrits au LOF de type Staffordshire terrier, rottweiler et tosa.

La détention d'un chien appartenant à ces deux catégories est soumise à plusieurs conditions : formation et attestation d'aptitude du propriétaire, permis de détention, souscription d'une assurance responsabilité civile, évaluation comportementale du chien, etc... Vous devez faire le nécessaire afin d'être en règle avec la législation... Au cas contraire votre responsabilité est engagée.

Le fait de ne pas détenir de permis provisoire ou définitif de détention est passible d'une amende d'un montant maximal de 750 €. Le maire peut vous mettre en demeure de régulariser la situation dans un délai d'un mois. Certaines personnes n'ont pas le droit de posséder un chien appartenant à ces deux catégories.

La réglementation des chenils

À condition de respecter les règles de tranquillité, de salubrité publique et les règles de bon voisinage, tout un chacun peut posséder jusqu'à neuf chiens sans justificatif.

Au-delà de ce chiffre, le propriétaire doit détenir un certificat ou un diplôme spécifique stipulant d'une formation adaptée. Le **chenil** doit également être implanté à au moins 100 m de la première **habitation**, afin de prévenir toute nuisance.

L'éleveur doit prendre toutes les dispositions pour limiter le bruit occasionné par son activité. L'aménagement judicieux de l'élevage est essentiel. Il doit ne pas permettre aux chiens d'avoir une vision sur l'environnement extérieur, susceptible de les faire réagir.

Le règlement sanitaire départemental explique l'ensemble des règles à suivre. Vous pouvez le télécharger sur le site de l'Agence Régionale de la Santé.

Divagation des animaux interdite

Une fois de plus nous rappelons qu'un arrêté municipal interdit la divagation des animaux et qu'une délibération de 2018 fixe les tarifs de capture (30 €) et de gardiennage (25 €/jour).

Au-delà de 48 h, sans manifestation de leur propriétaire, les animaux sont conduits à la fourrière, ce qui entraîne un coût supplémentaire pouvant aller de 70 € à 160 €, voire encore plus si l'animal n'est pas pucé ou tatoué.

Récemment, un propriétaire de chien a été verbalisé par la gendarmerie pour avoir laissé son chien errer sur la commune, d'autant plus que le chien a couru après des promeneurs.

Tout animal doit être tenu en laisse sur le territoire de la commune.

Les animations reprennent

Après le tourisme, la culture est le secteur le plus touché par la crise due à la pandémie en 2020.

Les activités du secteur culturel sont désignées comme non prioritaires, voire futiles. Cette saleté de Coronavirus est décidément l'ennemi de la culture. En particulier, des arts du spectacle.

Partout dans le monde, des concerts sont annulés, des œuvres prennent la poussière dans des musées vides, les cinémas s'ennuient de leurs spectateurs, les parcs d'attraction sont désertés. Dans les pays où on a commencé à retrouver les salles de spectacle, le public est accepté en nombre limité, afin d'éviter la contagion.

Aujourd'hui la situation sanitaire semble s'améliorer, ce qui va permettre de reprendre les activités et enfin recevoir du public pour partager le plaisir de se revoir, pour toutes les animations qui vous sont proposées. Cela nous a tellement manqué depuis un an !

Les autres animations

Samedi 28 Août 2021

activités de plein air proposées par la municipalité.

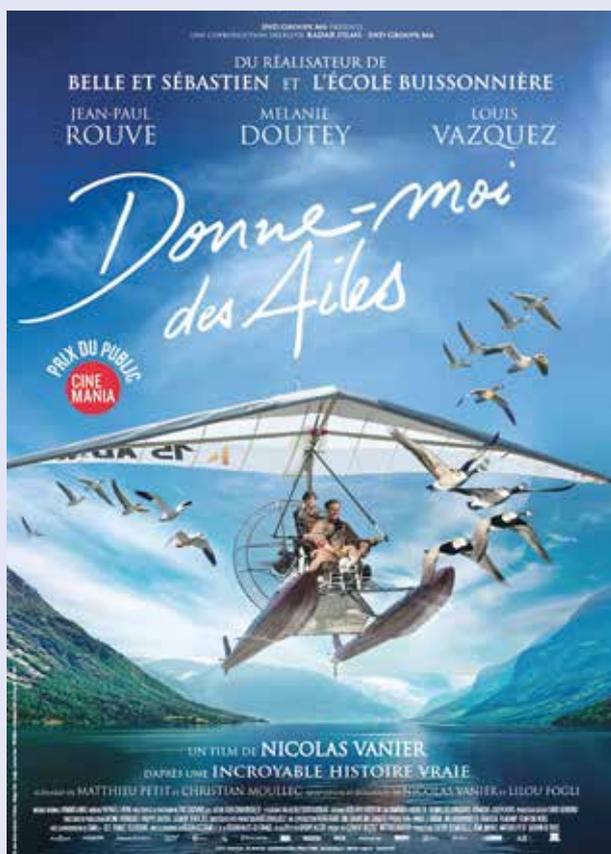
9h : départ de la **randonnée pédestre** à Fontaulière.

14h : **balade en canoë** sur l'Antenne pour environ 2 h. Rendez-vous à Angelières à 13h45 où le bus vous emmènera au moulin de Prézier. Sur réservations à la mairie au 05 45 83 25 69

22h : derrière l'Abaca, **cinéma de plein air** projection du film : « Donne-moi des ailes ». (Restauration rapide sur place)

Toutes ces animations sont gratuites.

Renseignements à la mairie au 05 45 83 25 69.



L'Abaca : programmation de la saison culturelle 2021-2022

Samedi 25 septembre - 20h45

« **Les Virtuoses** »

Tout public – théâtre/magie/concert classique



Mercredi 20 octobre - 15h

La Petite boutique de magie

à partir de 5 ans - Spectacle de magie

Programmé par le Département

Vendredi 5 novembre - 20h45

« **Ballet 2 rue – quand Mozart rencontre le Hip Hop...** »

Danse tout public

Dimanche 16 janvier - 16h

« **LE PANIER** » Théâtre d'ombre

Samedi 29 janvier 2022 - 20h30

Symphonia - Concert

Vendredi 11 février 2021- 20h30

Théâtre des Borderies - Théâtre

Samedi 19 février ouverture des portes à 19h

Adrena'zik Festival - Concert

Vendredi 4 mars - 20h30

« **Les Cachottiers** » - Théâtre

Samedi 12 mars - 2022

Zumba Party

Danse - tout public

Samedi 2 avril - 20h30

Arnaud Tsamere – 2 mariages et 1 enterrement

One man show – Humour



L'HISTOIRE LOCALE ET L'HISTOIRE AVEC UN GRAND « H »

La commémoration des guerres permet de se souvenir des anciens combattants et des morts pour la France.

Merci à nos anciens combattants, non seulement pour leur courage, mais aussi de nous rappeler que beaucoup trop d'entre eux sont tombés aux champs de bataille. Un jour viendra où nous n'aurons plus d'anciens combattants, nous ne devons pas les oublier. Les commémorations sont l'hommage que nous leurs devons, le souvenir des morts pour la France, qui ont donné leur vie pour notre liberté.

Rappel des dates les plus connues :

Le 19 mars : journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

Le 8 mai : La commémoration de la victoire du 8 mai 1945

Le 27 mai : La journée nationale de la Résistance

Le 8 juin : La journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine

Le 18 juin : La journée nationale commémorative de l'appel du général de Gaulle, le 18 juin 1940, à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi

Le 11 novembre : La commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et l'hommage rendu à tous les morts pour la France

Le 5 décembre : La journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de la Tunisie

Le 17 juin : Hommage à Jean Moulin

En cette période de crise sanitaire où notre liberté fait souvent débat, restons humbles, le combat n'est pas trop à risque.

ALLOCUTION DE MONSIEUR MICHEL GUERY, PRESIDENT DES ANCIENS COMBATTANTS, PRONONCEE LORS DE LA CEREMONIE DU 19 MARS 2021

Notre amicale des A.C. de Cherves-Richemont tenait absolument à être présente à cette cérémonie qui concerne le souvenir de cessez-le-feu en Algérie. Notre amicale, comme beaucoup d'autres, est constituée uniquement d'anciens d'Algérie. En effet, nos prédécesseurs sont tous partis, ceux de 14-18 et ceux de 39-45.

Dans les années qui ont suivi 1962, seules les amicales d'A.C. spécifiques de la guerre d'Algérie commémoraient le 19 mars comme le fit la FNACA. Depuis que cette commémoration est devenue officielle, c'est à toutes les amicales d'A.C. de célébrer cette date malgré quelques réticences, c'est bien dommage. Nous devons nous souvenir de toutes ces morts inutiles : les appelés du contingent et les soldats de métier (8 à 10 par jour), les Européens d'Algérie appelés Pieds-Noirs, les rebelles appelés fellagahs, les supplétifs et tous ceux victimes d'attentats. Merci de penser à eux ; nous sommes les derniers à pouvoir le faire ; en effet très peu de nos concitoyens savent ce que représente le 19 mars.

Merci de votre attention.

Vive la République, vive la France



RAPPEL HISTORIQUE DU 19 MARS 1962 ET SES SUITES PAR PIERRE CHASSAGNE

19 mars 1962 à Alger : nous savions depuis quelques jours que les accords d'Evian étaient sur le point d'être signés.

Ce lundi matin 19 mars, nous avons appris par la radio que le cessez-le-feu allait être effectif à midi. Nous nous sommes réunis dans la cour de notre état-major situé sur les hauteurs d'El-Biar à Alger pour célébrer l'événement mais le cœur n'y était pas ; nous savions que les jours suivants risquaient être dramatiques et effectivement ils le furent. Nous avons assisté, de loin, grimpés sur la terrasse de notre immeuble, à la fusillade de la rue d'Isly le lundi 26 mars au cours de laquelle plus de 50 morts ont été dénombrés. Nous avons réglé les affaires courantes avant et après le 3 juillet, jour de l'indépendance. Tous les jours, les rues d'Alger étaient jonchées de cadavres, les villas et bâtiments qui entouraient notre QG étaient dynamités toutes les nuits ; nous attendions notre tour qui n'arriva pas, heureusement pour nous. Nous avons pris le bateau du retour le 2 septembre entourés de Pieds-Noirs, pauvres gens qui pour tout bagage portaient deux ou trois valises et quelques baluchons et à qui le FNL avait dit : la valise ou le cercueil. Ces pauvres gens ont souvent été accueillis à Marseille avec peu de respect, de décence et de gentillesse. Certains gradés militaires ont pu rapatrier avec eux quelques familles de harkis lesquelles ont été parquées dans des camps minables où ils sont restés plusieurs années. Ceux qui sont restés en Algérie ont été massacrés ; il y en eut au moins 50 000.

On peut affirmer que ces accords d'Evian ont oublié le sort des Pieds-Noirs et des harkis ; ces derniers nous ont servis et on les a ignorés et abandonnés à leur triste sort. Depuis quelques mois, certains dirigeants, chercheurs, historiens et politiciens de tous bords veulent remettre sur le tapis le racisme, l'esclavagisme, la colonisation et bien-sûr la colonisation et la guerre d'Algérie. Toutes ces démarches, je crois, sont délicates et bien encombrantes. Je vous remercie.

Pierre CHASSAGNE.





Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données, les décès ne sont pas communiqués.



BOYELDIEU Maïna, le 21 janvier
GRILLON Marcus, le 3 mars
RICHARD Lyah, le 8 mars
FOËX Alexandre, le 11 mars
DELAGE BEYRAND Erwin, le 22 mars
MARGOT DROMARD Milo, le 7 avril
SICOT Raphaël, le 10 mai
GIBOIN Hector, le 29 mai
NGO Milan, le 1^{er} juin
POIGNIE BARBAUD Jayëlle, le 11 juin



Numéros Utiles

MAIRIE DE CHERVES-RICHEMONT

Tél. : 05 45 83 25 69 - Fax : 05 45 83 18 11

E-mail : mairie@cherves-richemont.fr

Commune de Cherves-Richemont - 2 place du Champ de foire
CS 20009 Cherves-Richemont - 16121 Cognac cedex

Heures d'ouverture :

Lundi : 9h00-12h30 / 13h30-18h00

Mardi et Jeudi : 9h00-12h30

Mercredi et Vendredi : 9h00-12h30 / 13h30-17h00

MÉDIATHEQUE MUNICIPALE

Tél. : 05 45 83 70 40

1, impasse du Vieux Chêne

Heures d'ouverture :

Mardi : 16h00-18h00 - Mercredi : 9h00-12h00/13h30-18h00

Vendredi : 14h00-18h30 - Samedi : 9h00-12h00

MULTI-ACCUEIL « Les Titous »

Tél. : 05 45 83 62 59

2, impasse du Vieux Chêne

L'âge d'accueil minimum est de 10 semaines

Accueil régulier et occasionnel

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

ACCUEIL DE LOISIRS « La P'tite Pomme »

Tél. : 06 78 65 05 87

Commune de Cherves-Richemont - 2 place du Champ de foire
CS 20009 Cherves-Richemont - 16121 Cognac cedex

Mercredi : de 7h30 à 18h30

ADMR

Tél. : 05.45.83.29.47

Place du Champ de Foire

Pour les personnes âgées ou celles qui ont besoin d'être aidées

Les lundis de 14h00 à 17h00 - les mercredis de 9h30 à 12h30

Les jeudis de 14h00 à 17h00



PRÉSENCE VERTE

Tél. : 05.45.97.81.30

Portage de repas à domicile et télé-assistance
46 boul. Duroselle - 16000 Angoulême

ASSISTANTE SOCIALE

Tél. : 05.16.09.51.25

Villa François 1^{er} - Boul. Denfert Rochereau - 16100 Cognac

ECOLE

ECOLE J.M. WEBER	05 45 83 28 35
ECOLE P. GARANDEAU.....	05 45 83 25 30
ECOLE SAINTE EUSTELLE	05 45 83 28 53
MAISON FAMILIALE RURALE.....	05 45 83 16 49

RESTAURANT

La Caverne de l'Ours.....	05 45 81 68 71
---------------------------	----------------

DIVERS

BOULANGERIE Place André Guillot	06 68 41 64 33
GARAGE	05 45 83 16 17
PHARMACIE	05 45 83 27 75
ETIOPATHE.....	05 45 36 48 22
MÉDECINS.....	05 45 83 27 88
DENTISTE.....	05 45 83 10 97
OSTÉOPATHE	06 42 56 80 23
INFIRMIÈRES.....	05 45 83 25 05
ALIMENTATION VIVAL / RELAIS POSTE	05 45 83 15 44
TABAC PRESSE.....	05 45 83 14 50
COIFFEUR.....	05 45 83 28 41
TRANSCOM (transport vers Cognac)	0 800 88 16 91
TAXI.....	06 87 98 98 23
PRESBYTÈRE.....	05 45 83 25 64